



© LDR

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

du Département des Yvelines

« La coopération décentralisée est un outil efficace pour appuyer le renforcement des capacités, consolider les collectivités locales et ainsi créer les conditions du développement. »



Yvelines
Le Département

yvelines.fr



QU'EST-CE QUE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ?

La « coopération décentralisée » désigne un partenariat conclu entre deux collectivités territoriales de deux pays différents. Ce partenariat est fondé sur une convention qui est signée par toutes les parties, suite à une délibération du conseil municipal, intercommunal, départemental ou régional.

Les projets de coopération décentralisée sont aujourd'hui réalisés au titre de la compétence « *Action Extérieure des Collectivités Territoriales* » (AECT). Cette dernière est inscrite dans le code général des collectivités territoriales depuis 2007.

YVELINES, PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT (YPD), QU'EST-CE QUE C'EST ?

La politique YPD encadre les actions de coopération décentralisée du Département depuis 2007. Elle est votée par les élus.

Les objectifs pour la période 2021-2028 sont les suivants :

1. Accompagner la décentralisation dans les pays partenaires :

Encourager les coopérations décentralisées, renforcer les institutions, soutenir le développement, aider à l'augmentation et à la création des ressources pérennes, organiser l'apprentissage entre pairs, renforcer les capacités en général. C'est le cœur de métier de la coopération décentralisée.

2. Faire émerger une image de marque des Yvelines en matière de coopération internationale :

Prolonger à l'international les compétences et priorités du territoire départemental, mettre en valeur les niches yvelinoises.

3. Accompagner le développement économique :

Appuyer les entreprises qui veulent se développer en Afrique de l'Ouest, encourager les investissements productifs de la diaspora, associer les acteurs économiques et associatifs du territoire yvelinois aux actions de solidarité et développement.





© DR

ACCORDS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ACTIFS DU DÉPARTEMENT DES YVELINES

Le Département met en œuvre des accords de coopération décentralisée qui sont actuellement au nombre de 9 dans 6 pays : Argentine, Bénin, Liban, Mali, Sénégal, Togo.

Dans le cadre de ces coopérations, le Département s'efforce de mettre l'accent sur les capacités des collectivités partenaires :

- **appui institutionnel** : formation des élus et des administrations, renforcement matériel,
- **appui à la mobilisation des ressources locales** : fiscalité, services rendus, exploitation du domaine,
- **appui à la recherche de financements extérieurs**.
(accompagnement et montée en compétences pour déposer des dossiers de financement auprès des bailleurs).

Afin d'organiser le suivi opérationnel de son action internationale, le Département des Yvelines bénéficie depuis 2015 d'un opérateur au Sénégal : l'association la **Maison des Yvelines**. L'association dispose également d'une antenne au Togo, pour assurer la supervision des activités au Togo et au Bénin.

© DR



COMMUNE DES LACS1 EX COMMUNE D'ANÈHO (Togo)



Depuis 2007



Gestion et valorisation des déchets via un service public d'assainissement non collectif – Appui à la valorisation touristique du territoire.

GRUPEMENT INTERCOMMUNAL DU MONO (Bénin)



Depuis 2008



Appui institutionnel – Gestion et valorisation des déchets ménagers solides et valorisation des boues de vidanges.

FÉDÉRATION DES MUNICIPALITÉS DU KESROUAN-FTOUH (Liban)



Depuis 2009



Sauvegarde des espaces naturels via l'aménagement de sentiers de randonnée et construction de gîtes en pleine nature – Appui à des filières agricoles (pomme et miel) – Prévention incendie

CERCLE DE KOLOKANI (Mali)



Depuis 2012



Aménagement du territoire – Secteur primaire de production.

DÉPARTEMENT DE KANEL (Sénégal)



Depuis 2015 (continuité de l'accord signé en 2007 avec la Région de Matam)



Appui institutionnel – Restructuration des services –

Structuration interdépartementale – Eau et assainissement – Gestion des établissements scolaires – Développement agricole

DÉPARTEMENT DE MATAM (Sénégal)



Depuis 2015 (continuité de l'accord signé en 2007 avec la Région de Matam)



Appui institutionnel – restructuration des services – structuration interdépartementale – Eau, assainissement, lutte contre les inondations – Gestion des établissements scolaires – Développement agricole

DÉPARTEMENT DE PODOR (Sénégal)



Depuis 2015 (continuité de l'accord signé en 2009 avec la Région de Saint-Louis)



Appui institutionnel, restructuration des services, structure interdépartementale – Gestion des déchets.

PROVINCE DE JUJUY (Argentine)



Depuis 2020



Appui institutionnel – Écotourisme – Développement durable et lutte contre le réchauffement climatique – Développement économique territorial

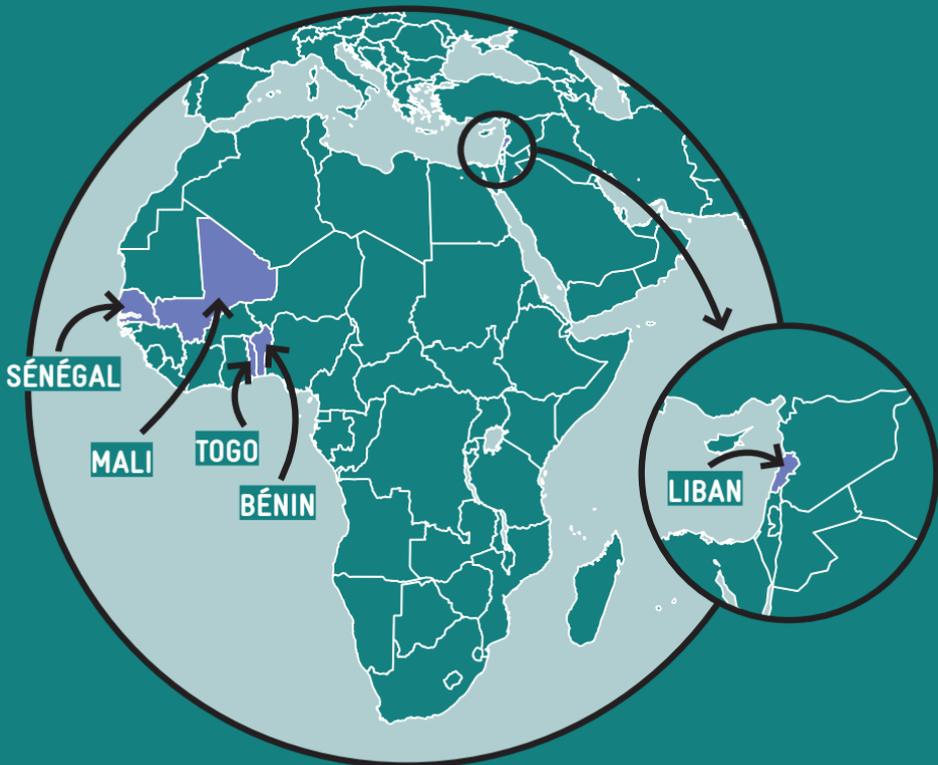
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE BLITTA (Togo)



Depuis 2021



Appui institutionnel – Gestion des déchets – Agriculture durable.



« La coopération internationale est un enjeu majeur de développement. Les défis sanitaires, environnementaux, climatiques, démographiques nous rappellent chaque jour l'importance du développement durable et de l'accès aux services de base sur tous les territoires. Les relations historiques et culturelles qui lient la France et l'Afrique nous imposent plus particulièrement d'agir et d'accompagner les acteurs locaux d'Afrique francophone. La coopération décentralisée est un outil efficace pour appuyer le renforcement des capacités, consolider les collectivités locales et ainsi créer les conditions du développement. Les Yvelines, grâce à leurs différents dispositifs, interviennent dans divers secteurs, notamment : scolarisation et formation, santé, eau et assainissement, gestion des déchets, culture et patrimoine, création d'emplois et développement économique local. »

Pierre BÉDIER

Président du Département des Yvelines



© DR

CONTACT :

Mission coopération internationale
2, place André Mignot
78000 VERSAILLES
Tel. : 01 39 07 79 94
Mail : coopinter@yvelines.fr



Yvelines
Le Département